

Quand la charité se fait violence

Volontiers et non sans raison, nous assimilons charité et douceur. Aussi aimons-nous la délicatesse du Christ à l'endroit de la Samaritaine (Jn ch. 4), ou encore sa compassion pour une foule qu'Il ne veut pas renvoyer à jeun, quitte à faire un miracle (Jn ch. 6). Une telle charité divine nous convient, car elle nous rassure : elle est débonnaire, elle n'engage pas.

Autre est le langage de la Croix. Jésus, en sa charité, n'a pas cherché le consensus, mais a proclamé la vérité. Et cela lui a coûté la vie ! De ce sommet de charité qu'est le mont Calvaire, le Crucifié dit combien le véritable amour ne peut exister là où le courage fait défaut. On ne saurait aimer sans savoir se compromettre, car il n'y a pas d'autre moyen humain pour prouver son amour envers l'être aimé : *Il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ceux que l'on aime* (Jn 15, 13). Donc, si *Dieu est charité* (1 Jn 4, 8), il ne s'agit pas de transformer cette dernière en poésie sentimentale et facile, oubliant que l'autre nom de la charité est sacrifice. Sous un tel jour, l'amour n'est plus fait de simples complaisances, mais surtout d'exigences ; au risque d'ailleurs de devenir occasion de scandale, car elle se pare parfois d'une violence apparente qui défie la douceur avenante.

Beaucoup n'ont point saisi ce langage de la Croix. Ils ont alors réduit la charité à un utopique pacifisme, fait de mièvrerie et de respect des fausses valeurs. C'est là une immense erreur, car les fausses valeurs ne se respectent pas. Le péché en effet ne se respecte pas, et encore moins le péché de l'esprit. Car l'idéologie qui légitime le mal, loin de le justifier, l'aggrave : il le rend prémédité. À cet endroit, la charité vraie est parfois non seulement compromettante, mais encore violente : toujours le « non » fait violence à celui qui, disciple inconscient de Voltaire, a érigé la

tolérance en suprême vertu. Un passage de l'évangile le dit suffisamment. Aussitôt après le vin de Cana et l'immense bonté du Christ pour ce nouveau foyer peu fortuné, voici Notre-Seigneur déversant sa foudre sur les vendeurs du temple (Jn 2, 13-17), ô combien symboliques de ces moult marchands d'idéologie. Voici la charité qui scandalise (Jn 2, 18). Or c'est précisément à cet endroit que le Christ annonce pour la première fois la Passion qu'Il aura à souffrir de la part des méchants (Jn 2, 19) : c'est la charité qui se compromet, précisément parce qu'elle veut purifier le Temple.

Quelque mouvementée que fut cette scène, elle ne dit encore rien de la violence inhérente à la charité. C'est contre soi-même qu'en tout premier lieu le charitable est violent, la chose est évidente. Celui qui ne sait pas se compromettre pour le bien d'autrui ne sait pas aimer : il se préfère à celui qu'il prétend aimer. Saint Pierre, en son reniement, en fit la triste expérience. Pour ne s'être pas fait violence à lui-même, il trahit un amour, il trahit l'Amour. Pour avoir aimé, le Christ quant à lui s'est livré. Il subit le suprême préjudice en son humanité, pour servir en nous ce qui relève de la divinité. Il livre en lui le temporel, pour nous ouvrir à l'éternel. Il se compromet totalement, pour ce qui en nous est transcendant. Cela ne se fait pas sans violence, le récit de la Passion et les horreurs de la Croix ne le clament que trop.

Ainsi donc, il n'y a de vraie charité que virile. Et si le ciel appartient aux violents (Mt 11, 12), c'est précisément parce qu'il est l'apanage des âmes de charité. C'est-à-dire des amis de la Croix. Puissions-nous, au jour du jugement, être comptés parmi ceux-là.

L'affaire Galilée : une erreur de l'Église ?

Octobre 1992 : après treize ans de réexamen du cas Galilée, la Commission dirigée par le cardinal Poupard remettait ses conclusions. C'était une "loyale" reconnaissance des "torts" dont fut responsable le Saint-Office, et à cause desquels Galilée "eut beaucoup à souffrir". Par cette nouvelle repentance, Jean-Paul II espérait tourner la page d'une Église jugée obscurantiste et opposée à la science.

Qu'en est-il, au regard de l'histoire ? Enquête en sept questions, autour du livre de Aimé Richard, La vérité sur l'affaire Galilée.

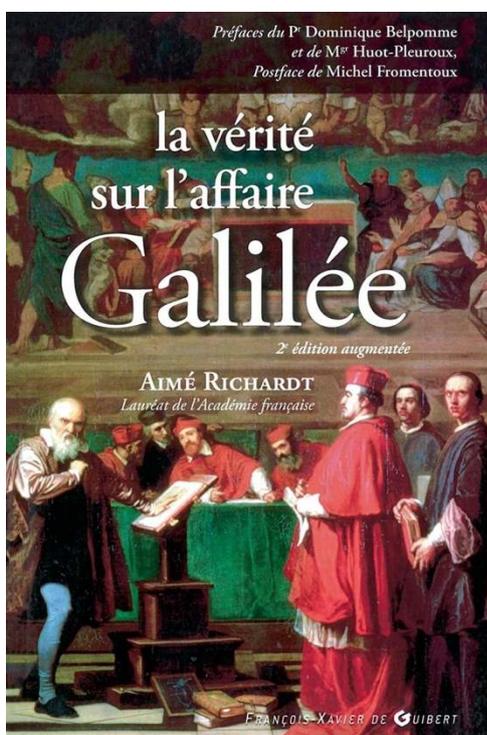
L'héliocentrisme est-il né avec Galilée ?

Ainsi que l'indique suffisamment son nom, la révolution copernicienne n'est pas le fait de Galilée. Cinquante ans avant la naissance de ce dernier, vers 1417, Copernic publiait son *Petit Traité*, où il exposait pour la première fois l'hypothèse de l'héliocentrisme.

On sait l'accueil que lui réserva Luther : « Ce fou de Copernic veut bouleverser toute l'astronomie, mais l'Écriture dit que Josué arrêta le soleil et non la terre. » De même, pour Melancthon, « le système de Copernic est une fantasmagorie et le renversement des sciences. » Calvin quant à lui dénonça ces gens « si frénétiques, non pas seulement en la religion, mais pour montrer partout qu'ils ont une nature monstrueuse, qu'ils diront que le soleil ne bouge, et que c'est la terre qui se remue et qu'elle tourne. Quand nous voyons de tels esprits, il faut bien dire que le diable les ait possédés et que Dieu nous les propose comme des miroirs pour nous faire demeurer en sa crainte. » Toutes ces voix étaient protestantes, et non pas catholiques...

La réaction catholique fut autre : le pape Clément VII se fit présenter le *Petit traité* en 1533 puis, après étude, le cardinal Schönberg demanda à Galilée, en termes louangeurs, la publication de l'ensemble de ses hypothèses : « ... J'ai appris que non seulement tu connais admirablement les découvertes des anciens mathématiciens, mais que même tu as constitué une nouvelle doctrine du monde, selon laquelle la terre se meut, tandis que le soleil occupe le lieu le plus bas, et par conséquent, le plus central de l'univers ... C'est pourquoi, homme très docte, je te demande de la manière la plus instante de communiquer aux savants ta découverte, et de m'envoyer aussi rapidement que possible les fruits de tes méditations nocturnes... »

Voilà de quoi détruire ce lieu commun qui veut que la science nouvelle ait été mieux accueillie dans le milieu de la Réforme que dans celui de l'Église catholique !



Comment se fit la renommée de Galilée ?

Après des débuts scientifiques difficiles (son premier contrat de professorat à Pise ne fut pas renouvelé) Galilée fit sa renommée en

s'attribuant l'invention du télescope. Imaginé et réalisé par des Hollandais, ceux-ci vinrent le présenter à Padoue. Galilée, après avoir assisté à

une démonstration, usa de ses relations pour leur interdire l'entrée de Venise, et réalisa en quelques jours sa propre lunette, certes plus puissante que celle des hollandais. C'en était assez pour le présenter aux yeux du doge comme

l'inventeur. Galilée multiplia ensuite les observations, découvrant par exemple que le sol de la lune n'était pas parfaitement lisse, ou encore les lunes de Jupiter, découvertes confirmées par Kepler. Nous étions en 1610.

Galilée a-t-il fait avancer l'héliocentrisme ?

C'est en 1613 que Galilée défendit pour la première fois les thèses de Copernic. Sa première erreur fut d'affirmer l'héliocentrisme non plus comme une hypothèse, mais comme une certitude, alors qu'il n'en apportait aucune preuve scientifique. Les seuls arguments avancés étaient d'ailleurs erronés : à son sens, le mouvement des marées était la preuve du mouvement de la terre. Les jésuites du Collège Romain lui rétorquèrent aisément, preuve à l'appui, que les marées étaient le fait de l'attraction de la lune et non du mouvement de la terre. Galilée ne voulut en démordre et maintint toute sa vie cette grossière erreur scientifique, tout comme celle qu'il commit sur la nature des comètes.

Mais il y avait plus grave : non seulement Galilée ne faisait pas œuvre scientifique mais,

quoique simple laïc, il se lança dans l'exégèse pour montrer que l'héliocentrisme n'était pas contraire aux Saintes Écritures. Or, face au protestantisme, le concile de Trente avait rappelé que l'interprétation du texte sacré relevait de la seule autorité de l'Église. S'affranchissant de cette règle, Galilée alla jusqu'à affirmer que la bible n'est exempte d'erreur que lorsqu'elle parle des vérités religieuses et du salut des âmes, thèse gravement erronée...

Suite aux premiers remous entraînés par sa prise de position, Galilée publia en 1615 son manifeste copernicien, sous forme de lettre ouverte à la grande douairière duchesse de Toscane. Il y réaffirmait toutes ses assertions, sans en apporter plus de preuve, mais en attaquant avec mépris ses contradicteurs.

L'ouvrage de Galilée fut-il mis à l'index ?

Oui. Suite au manifeste copernicien, le cardinal jésuite Robert Bellarmin fut chargé du cas Galilée. Il lui reprocha, ainsi qu'à ses défenseurs, de ne pas parler par hypothèse mais de façon absolue, et surtout d'user d'une exégèse aussi personnelle qu'audacieuse. À la demande du pape Paul V, il signifia à Galilée la mise à l'index de son ouvrage ainsi que celui de son défenseur

Foscarini, « comme ayant tenté une réinterprétation des Écritures » (5 mars 1616). Il fut également interdit à Galilée de soutenir, d'enseigner, ou de défendre l'opinion de l'héliocentrisme, maintenant et pour la suite des temps, sous peine de poursuite par le Saint-Office, ce que Galilée promit.

Est-il vrai qu'Urbain VIII fit volte-face devant les positions de Galilée ?

Le 6 août 1623 le cardinal Maffeo Barberini, grand admirateur de l'astronomie en général et de Galilée en particulier, fut élu pape sous le nom d'Urbain VIII. Galilée accourut aussitôt à Rome où le pape lui prodigua amitié et honneur, lui accordant jusqu'à six audiences. Le Pape recommanda à Galilée de rester sur le terrain scientifique et lui montra les risques qu'il y avait à en sortir. Il refusa néanmoins de rapporter le décret de 1616 qui imposait à Galilée le silence

sur les théories coperniciennes. Pourtant, se croyant invulnérable, Galilée publia en 1632 son *Dialogue sur les deux grands systèmes du monde* qui n'apportait pas plus de preuve que sa lettre de 1615, mais tournait en ridicule ses adversaires, y compris les arguments avancés par Urbain VIII. Les ennemis de Galilée avaient ainsi suffisamment à faire valoir auprès du pape pour que s'ouvre un nouveau procès.

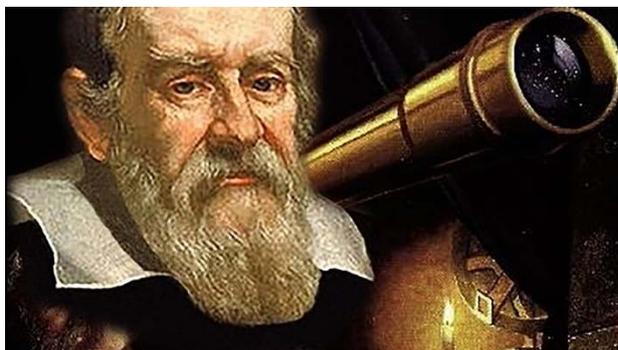
La condamnation de Galilée fut-elle injuste ?

Une commission fut donc établie en 1632. Huit chefs d'accusation furent retenus contre Galilée, parmi lesquels : 1) avoir mis en tête du livre l'*imprimatur* de Rome, sans ordre ; 2) être sorti de l'hypothèse en affirmant d'une manière absolue le mouvement de la terre et la stabilité du soleil ou en regardant comme impossible la négation de cette opinion... 5) avoir mal usé de l'argument des marées ; et enfin, Galilée avait enfreint l'ordre donné en 1616 de ne pas enseigner ni défendre de quelque manière que ce soit le mouvement de la terre.

Instruit en procès, Galilée commença par parjurer, affirmant sous serment que le Dialogue, loin de défendre la théorie de Copernic, la combat. C'était là folie, inspirée par le seul mépris de ses contemporains : mentir à un tribunal de l'Inquisition aurait dû l'expédier, au mieux, au fond d'un couvent pour y faire longue pénitence.

La sentence fut rendue le 22 juin 1633 : « ... Nous disons, déclarons et jugeons que toi, Galilée, [...] t'es rendu [...] véhémentement suspect d'hérésie : en ce que tu as cru et soutenu une doctrine qui est fausse et contraire à l'Écriture Sainte et divine, à savoir que le soleil est le centre du monde et ne se déplace pas d'est en

ouest, et que la terre est en mouvement et n'est pas le centre du monde, et que l'on pouvait soutenir et défendre comme probable une opinion après qu'elle ait été définie et déclarée contraire à la Sainte Écriture. »



On le constate : la sentence telle qu'énoncée par le Saint Office, pour ne pas reprendre la si juste précision des chefs d'accusation, condamne moins les véritables méfaits de Galilée que l'affirmation catégorique de l'héliocentrisme. Ce jugement suppose même à tort que l'héliocentrisme est défini et déclaré contraire à la Sainte Écriture. Quant aux termes de ce jugement, il semble donc que l'on doive dire de Galilée qu'il était condamnable, qu'il était à condamner, mais qu'il fut mal condamné.

Galilée eut-il à souffrir des prisons de l'Inquisition ?

Rien n'est plus faux. Il faut au contraire dire que jamais "prisonnier" ne fut aussi bien traité. Plutôt que l'enfermement habituel au Château Saint-Ange le temps du procès, sort réservé même aux hauts prélats, résidence lui fut accordée à l'ambassade de Toscane. Le procès achevé, il fut autorisé à s'établir auprès de son ami, l'archevêque de Sienne, et put retrouver sa maison de campagne d'Arcetri cinq mois plus tard. Il y était libre de recevoir à sa guise.

Mais une fois de plus, l'histoire céda le pas à la désinformation des encyclopédistes, lesquelles firent courir l'idée qu'à l'issue de son procès, Galilée dut retourner dans les prisons de l'Inquisition. De Galilée, ils voulaient faire un martyr, celui de la Science injustement persécutée par le dogmatisme de l'Église.

Abbé P. de LA ROCQUE

Retraite de saint Ignace pour dames

Une voiture partira de la région niçoise pour la retraite de dames qui se déroulera au Pointet du 6 au 11 novembre prochain. Des places sont disponibles. Contact : 06 68 04 24 32

N'hésitez pas à nous signaler les dates de retraite que vous envisagez de faire, afin que nous puissions relayer l'information en vue d'un covoiturage, qui facilitera d'autant la participation à ces retraites.

L'offertoire de la messe

Nous avons dit, le mois dernier, que le saint sacrifice de la messe se divise en trois grandes parties. Il y a d'abord l'avant-messe ou la messe des catéchumènes : du premier signe de croix jusqu'au *Credo*. Il y a ensuite la messe des fidèles ou le sacrifice, de l'offertoire à la petite élévation. Il y a enfin la communion, du *Pater* au dernier évangile. Nous voudrions donc aujourd'hui aborder la deuxième partie de la messe et parler de l'offertoire. Quelle est son utilité ?

L'offertoire remplit deux fonctions. Il sert d'abord à mettre à part la matière du sacrifice et à la sanctifier. À l'origine, ce sont les fidèles qui offraient la matière du sacrifice. Ils apportaient même plus que du pain et du vin. Il y avait donc nécessité de mettre à part ce qui allait servir au sacrifice, et de le déposer sur l'autel. Ce qui restait servait à l'entretien du clergé et à secourir les pauvres. C'est l'origine de la quête actuelle, qui a lieu précisément à l'offertoire.

La matière mise à part pour le sacrifice doit ensuite être sanctifiée, c'est-à-dire séparée de l'usage ordinaire, élevée à la dignité de chose sacrée par la bénédiction de l'Église. Cela convient avant que cette matière soit changée au corps et au sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par la toute-puissance de Dieu. De même qu'on n'utilise pas un vase sacré sans le bénir, on va d'abord bénir, sanctifier le pain et le vin qui prêteront leur apparence à Dieu.

L'offertoire a une autre fonction. Il va manifester, par l'offrande de cette matière, qui deviendra le corps et le sang de Notre Seigneur, que les fidèles s'unissent également au sacrifice du Christ. Les textes de la messe et l'Église nous l'enseignent : il faut profiter de l'offertoire pour s'offrir à Dieu, en union avec Jésus-Christ. Saint Grégoire le Grand le confirme : « Nous qui célébrons les mystères de la Passion du Seigneur, nous devons imiter ce que nous faisons ; pour que la victime que nous offrons nous soit vraiment profitable, nous devons nous offrir nous-mêmes comme victimes à Dieu. » On doit s'offrir à Dieu, mais avec Jésus-Christ au moment où Il va s'offrir, pour recevoir les bénéfices de son propre sacrifice.

Les prières de l'offertoire montrent qu'il doit y avoir offrande des fidèles avec le Christ. Le prêtre commence par dire *Oremus* : c'est une invitation à la prière. Celle-ci doit favoriser le recueillement de tous pour s'offrir avec l'hostie que présente le prêtre, afin d'être transfigurés par la grâce quand l'hostie sera transsubstantiée.

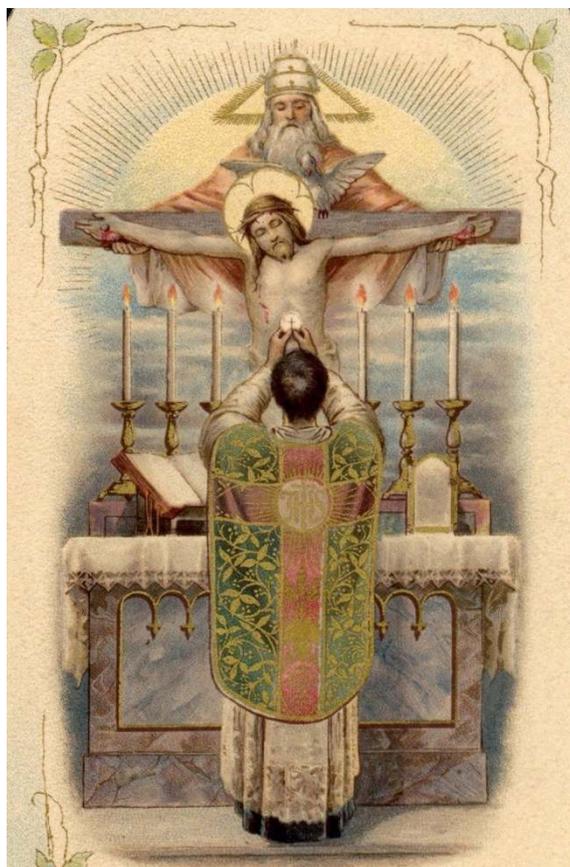
Le prêtre lit ensuite l'antienne d'offertoire. Celle-ci nous aide à avoir les dispositions les plus conformes à l'acte d'offrande de nous-mêmes, en union avec l'offrande parfaite de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Saint Augustin remarque : « Tu cherchais ce que tu pourrais offrir pour toi : offre-toi. Qu'est-ce que Seigneur réclame de toi, sinon toi-même ? » Il faut s'offrir à faire toujours la volonté de Dieu.

Il y a ensuite l'oblation du pain avec la patène. Le prêtre offre « l'hostie sans tache ». Il dit en effet : « Recevez, Père très saint, Dieu éternel et tout-puissant, cette hostie sans tache, que moi, votre indigne serviteur, je vous offre à vous, mon Dieu vivant et vrai, pour mes innombrables péchés, offenses et négligences, pour tous ceux ici rassemblés et pour tous les fidèles chrétiens vivants et morts, afin qu'elle serve à mon salut et au leur pour la vie éternelle. Amen. » Malgré les apparences, on ne désigne pas le pain sur la patène. Ce nom « d'hostie sans tache » désigne déjà le corps et le sang du Sauveur, qui doivent exister sous cette apparence. « L'hostie sans tache » représente donc Jésus-Christ, dont l'offrande, réelle, sera actualisée à la consécration. Cette expression désigne aussi l'offrande des fidèles : à l'origine, s'ils offraient la matière du sacrifice, c'était pour manifester qu'ils s'offraient à Dieu avec Jésus-Christ. Ajoutons une remarque au passage : cette prière d'offertoire montre bien que la messe est un sacrifice propitiatoire. La messe nous rend Dieu propice, en réparant et expiant les péchés.

Que nous devons nous offrir avec Notre-Seigneur qui s'offre, cela est de plus en plus clair avec la préparation du calice. Le prêtre dit à ce moment : « Dieu, qui avez admirablement fondé la dignité de la nature humaine et l'avez plus admirablement encore réformée, donnez-nous par le mystère de l'eau mêlée au vin de prendre part

à la divinité de celui qui a daigné prendre notre humanité, Jésus-Christ (...). » Après avoir versé le vin dans le calice, le prêtre bénit l'eau et laisse tomber une goutte dans le vase sacré. Ce rite manifeste d'abord l'union de la nature humaine à la nature divine dans la personne du Christ, puis le sang et l'eau qui ont coulé du côté percé de Notre-Seigneur. Mais c'est également le symbole de l'insertion de notre sacrifice dans celui du Christ. La goutte d'eau représente les fidèles, qui s'offrent avec Notre-Seigneur au moment où celui-ci s'offre. Saint Cyprien commente : « Ainsi, dans la consécration du calice, on ne saurait offrir de l'eau seule, de même qu'on ne saurait offrir seulement du vin ; car si l'on offre le vin seul, nous ne sommes plus unis au sang de Jésus-Christ ; si l'on offre de l'eau seulement, alors le peuple est séparé de Jésus-Christ. »

Monseigneur Lefebvre parla de cette offrande de nous-mêmes avec Notre-Seigneur. En voici quelques extraits : « Lorsque vous êtes cloué sur votre lit à l'hôpital et que vous souffrez pendant des mois, vous savez que si vous offrez vos souffrances avec celles de Notre-Seigneur, vous partagez le Calvaire et par le fait même, vous répandez tous les mérites que vous gagnez sur le monde et sur vous-même pour votre conversion et votre rédemption. C'est cela qui soutient le catholique. (...) C'est ce qu'on dit au père et à la mère de famille : "Vous souffrez dans votre famille, vous avez des difficultés, vous traversez des épreuves dures et difficiles : songez à unir vos souffrances à celles de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur le Calvaire, à celle de Notre Seigneur au sacrifice de la messe. Allez donc au sacrifice de la messe, vous y trouverez le soutien de votre vie, le secours qui vous donnera la force de supporter vos épreuves." »



Dans une conférence spirituelle, le fondateur de notre Fraternité a encore ajouté : « Le sacrifice de la messe est une oblation, et cette oblation doit être le modèle de la nôtre. Notre vie doit être une oblation à Dieu par Notre-Seigneur Jésus-Christ, *per Dominum nostrum Jesum Christum* ; toujours par Notre-Seigneur, en union avec l'oblation de Notre-Seigneur. Il n'y a pas d'autre voie pour atteindre la vision béatifique, pour atteindre la béatitude, pour atteindre notre fin qu'est Notre-Seigneur Jésus-Christ. D'où l'importance du sacrifice de la messe, l'importance du vrai sacrifice. »

Profitons donc de l'offertoire pour nous offrir à Dieu, en union avec Notre-Seigneur. Sur la patène, à côté de l'hostie immaculée, offrons-nous nous-mêmes, et tous les êtres qui nous sont chers, pour lesquels on a promis de prier. Offrons aussi dans le calice nos peines et nos souffrances, nos pénitences, nos sacrifices. Offrons tout avec Notre-Seigneur, pour que tout soit offert par lui à Dieu le Père. Si nous ne nous unissons pas à Notre-Seigneur, nos prières sont comme isolées. Si nous nous unissons à notre Sauveur à l'offertoire, le précieux Sang de Notre-Seigneur plaidera pour nous à la consécration.

Nous laisserons encore la parole, pour terminer, à Mgr Lefebvre : « Tous les catholiques ont toujours aimé la messe et ont senti le besoin de cette messe, quelquefois sans bien la comprendre, mais ils se sont dit : j'ai besoin d'aller à la messe. Pourquoi ? Parce que nous avons besoin de la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ, nous avons besoin de nous y unir dans cette vallée de douleurs, dans cette terre d'exil. Nous avons besoin de nous sentir soutenus par cette croix de Notre-Seigneur. »

Abbé V. GRAVE

MOIS DE NOVEMBRE : DES INDULGENCES PLÉNIÈRES A GAGNER !

Du 1^{er} au 8 novembre, vous pouvez gagner chaque jour une indulgence plénière applicable aux âmes du Purgatoire. Une indulgence plénière est la rémission totale des peines dues au péché, peines qui précisément retiennent nombre d'âmes au Purgatoire. Par le mérite de vos bonnes œuvres et la miséricorde de l'Église, vous pouvez obtenir à huit âmes (une par jour) la rémission de ces peines, et donc l'accès immédiat à la béatitude éternelle ! Pour cela, il vous faut :

1. **Aller visiter un cimetière** en y priant ne serait-ce que mentalement pour les défunts (le 2 novembre, la visite d'une église suffit en y récitant un Pater et un Credo).
2. **Communier** à chaque fois que vous essayez de gagner une indulgence ; il faut donc communier chaque jour si l'on veut gagner chaque jour une indulgence.
3. **Vous confesser** dans les huit jours qui précèdent ou qui suivent.
4. **Prier aux intentions du Souverain Pontife**. Ce qu'on appelle "intentions du Souverain Pontife" recouvre en fait cinq intentions : l'exaltation de l'Église, la propagation de la foi, l'extirpation des hérésies, la conversion des pécheurs, la concorde entre les princes chrétiens.

Les âmes du Purgatoire attendent de nous leur soulagement ; sachons le leur donner, ce seront autant d'âmes qui nous accueilleront au Ciel !

Avis du mois de novembre

- Vendredi 10 novembre, réunion des Étudiants et Jeunes Pro du Prieuré, à l'issue de la messe de 18h30, avec une conférence sur les « preuves » apologétiques de l'existence de Dieu.
- Dimanche 23 octobre, dimanche annuel des Missions. À la sortie des messes, une deuxième quête sera faite pour les missions de la FSSPX en Asie.
- samedi 4 novembre, 1^{er} samedi du mois, récollection du Tiers-Ordre de la FSSPX. Conférence de M. l'abbé Grave à 16h30 (ouverte à tous), puis horaires habituels du 1^{er} samedi du mois : 17h45 méditation d'un mystère du rosaire, 18h00 récitation du chapelet, 18h30 messe.
- vendredi 10 novembre, réunion des Étudiants et Jeunes Pro du Prieuré, à l'issue de la messe de 18h30, avec une conférence sur les « preuves » apologétiques de l'existence de Dieu.
- Dimanche 12 novembre, M. l'abbé de Jorna, Supérieur du District de France, nous fera l'honneur de sa présence et célébrera la messe de 10h00 à Nice. À l'issue, apéritif paroissial sur le parvis.
- Dimanche 19 novembre, à Grasse, réunion du MCF à 15h00 chez M. et Mme Briot.
- vendredi 24 novembre, réunion des Étudiants et Jeunes Pro du Prieuré, à l'issue de la messe de 18h30, avec une conférence de M l'abbé de La Rocque sur les grandes figures de l'antiquité chrétienne (I), avec cette fois-ci saint Ignace d'Antioche.
- L'école Maris Stella nous aide à préparer Noël : le dimanche 26 novembre, à l'issue de la grand-messe à Nice, seront vendu à son profit des couronnes de l'Avent ainsi que des calendriers de l'Avent. Puis le samedi 16 décembre à partir de 14h00, elle vous invitera en ses locaux pour son spectacle de Noël et un marché om vous pourrez trouver de nombreuses idées de cadeaux. Soyez nombreux à soutenir notre école !
- Du lundi 27 novembre au samedi 2 décembre, M. l'abbé Grave sera absent, pour raison de session d'étude annuelle. C'est pourquoi les messes ne seront célébrées à la chapelle de la Visitation que les mercredi 29, vendredi 1 et samedi 2 décembre. Les autres jours de la semaine, la permanence de l'après-midi restera assurée, et la communion sera distribuée à l'issue du chapelet de 18h00. Pour cette raison également, le premier vendredi du mois ne sera pas assuré à Cannes le 1^{er} décembre.

Ephémérides - Novembre 2023

Prieuré Saint Joseph - 17 place Saint Claire - 06300 Nice - 04 93 85 32 44

			NICE Chapelle de la Visitation 17 place Sainte Claire 06300 Nice	CANNES Chapelle St François d'Assise 14 av. François Tuby 06150 Cannes - La Bocca	GRASSE chapelle Saint-Louis 4 avenue Chiris 06130 Grasse
Me 1	Fête de tous les Saints fête d'obligation	1° Cl	10h00	10h00	18h00
Je 2	Commémoration de tous les fidèles défunts	1° Cl	11h00 et 11h30 ; 18h30 : messe chantée	11h00 et 11h30 ; 18h00 : messe chantée	
Ve 3	de la férie (1° vendredi du mois)		17h30: heure sainte 18h30: messe	16h45: heure sainte 18h00: messe	
Sa 4	Saint Charles Borromée (1° samedi du mois)		17h45 : méditation 18h00 : chapelet 18h30 : messe	17h30 : chapelet 18h00 : messe, suivie de la méditation	
Di 5	23° Dim. après la Pentecôte	2° Cl	10h00	10h00	18h00
Lu 6	De la férie		18h30		
Ma 7	De la férie		18h30		
Me 8	ferie (4 saints couronnés)		18h30		
Je 9	Dedicace du Très St Sauveur	2° Cl	pas de messe, communion après le chapelet de 18h00		
Ve 10	St André Avellin		18h30		
Sa 11	St Martin, apôtre des Gaules		18h30	18h00	
Di 12	24° Dim. après la Pentecôte (5° ap. Epiphanie)	2° Cl	10h00	10h00	18h00
Lu 13	St Didace		18h30		
Ma 14	St Josaphat		18h30		
Me 15	St Albert le Grand		18h30		
Je 16	Ste Gertrude		pas de messe, communion après le chapelet de 18h00		
Ve 17	St Grégoire le Thaumaturge		18h30		
Sa 18	Dédicace des St Pierre et Paul		18h30	18h00	
Di 19	25° Dim. après la Pentecôte (6° ap. Epiphanie)	2° Cl	10h00	10h00	18h00
Lu 20	St Félix de Valois		18h30		
Ma 21	Présentation TSV au Temple		18h30		
Me 22	Ste Cécile		18h30		
Je 23	St Clément 1er		18h30		
Ve 24	St Jean de la Croix		18h30		
Sa 25	Ste Catherine d'Alexandrie		18h30	18h00	
Di 26	dernier dim. ap. la Pentecôte	2° Cl	10h00	10h00	18h00
Lu 27	De la férie (médaille miraculeuse)		pas de messe, communion après le chapelet de 18h00	Abs. de M. l'abbé GRAVE (session d'étude)	
Ma 28	De la férie		pas de messe, communion après le chapelet de 18h00		
Me 29	de la férie (saint Saturnin)		18h30		
Je 30	St André, apôtre	2° Cl	pas de messe, communion après le chapelet de 18h00		